

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le six janvier deux mille vingt-six, sont réunis, l'an deux mille vingt-six, le douze janvier, à quatorze heures trente, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

N°2026/03

MEMBRES : ALESSANDRI Jérôme - ALESSANDRI Stéphanie - CINOTTI Sandrine - COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric - DRAGACCI-CODACCIONI Hélène - FRIMIGACCI Lucie - FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle - GARIDACCI François - MIGEVANT Pierre-Jean - NEGRONI-DESINI Vannina - PAOLI Jean-Paul - POGGI Dominique - SUSINI Ange - ZANETTACCI Alexia - ZANNETTI Pierre

ABSENTS :

Stéphanie Alessandri, Frédéric Colonna de Lecca Cristinacce, Hélène Dragacci-Codaccioni, Pierre-Jean Migevant, Vannina Negroni-Desini, Pierre Zannetti

OBJET : Délibération relative aux avancements de grades 2026

Mme Zannetti Alexia a été nommé(e) secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté en date du 15/12/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 13/12/2021 ;

Vu la délibération en date du 08/09/2021 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 28/06/2021 ;

Le Maire expose au conseil, qu'un agent remplit toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade. Il propose donc de créer à compter du 15 décembre 2026 un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h).

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de créer, à compter du 15 décembre 2026 un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h) ;

DÉCIDE de modifier en ce sens le tableau des effectifs ;

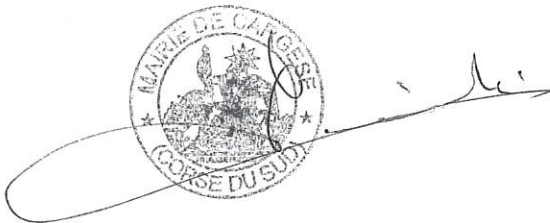
DIT que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Signature du Maire

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Calvi, Corsica. The stamp contains the text "MAIRIE DE CALVI" at the top and "CORSE DU SUD" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

Signature de la/du secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "M. M. M. M. M.", written over a horizontal line.